

Passion laïcité

Soumis par Aurel

03-09-2006

Dernière mise à jour : 10-04-2007

En France, la république laïque prend le visage du peuple opprimé par l'obscurantisme religieux que sa fibre profondément révoltée ne peut souffrir. Née de la Révolution, mythique telle le phénix, elle renaît de ses cendres à la commune, et prend toute sa quintessence dans la loi de 1905 : Elle est le sang phosphorescent qui boue dans les veines du peuple lorsqu'il se retrouve à terre dans la nuit. Un peuple dont la diversité culturelle est l'unique richesse. Elle réalise alors son unité, résolue pour cela à devoir traverser, dans la plus déchirante douleur, les périodes les plus noires de son existence. Eternelle amoureuse de la vie, fille de la liberté, elle est l'esprit des lumières faite femme. Résolument indépendante, bohème et passionnée. "Mère des arts", elle n'ordonne pas, elle inspire... Dans l'imaginaire collectif des français, elle répond au doux prénom de Marianne.

Pour les turcs, la république laïque n'a qu'un symbole. Celui de Mustafa Kemal, porteur d'espoir, insoumis dans un Empire condamné à disparaître et dépecée par de grandes puissances peu scrupuleuses auxquelles il apprendra à le respecter. C'est l'homme de l'indivision d'un peuple composé d'une même infinie diversité culturelle, pour lequel il est prêt à tous les excès. Cela afin de repousser l'envahisseur, supprimer le califat, et instaurer la République. Fougeux, généreux, intelligent, cultivé, travailleur, épicurien, vivant, il est le fils spirituel de ses lectures : Voltaire, Rousseau, Auguste Comte, Camille Desmoulins, Montesquieu... c'est, lui aussi, l'esprit des Lumières fait homme. A ce titre, il incarne pour le peuple turc, le plus beau des hommes. Ils le nomment familièrement Ata, ce qui signifie papa, diminutif d'Atatürk : le père de tous les turcs.

Dans une Europe gangrénée par l'obscurantisme religieux et le repli communautaire, une Europe où les peuples perdent de leurs souverainetés, ils restent les deux seuls véritables enfants des Lumières.

Voilà pourquoi certains les admirent, ou pourquoi ils agacent. Voilà pourquoi ils déchaînent les passions les plus folles comme les haines les plus déraisonnées.

Parce qu'ils ne sont au fond que les deux seuls véritables pays au monde à avoir tenté la folle aventure humaine de l'émancipation, en inscrivant le principe de laïcité dans la constitution de leurs jeunes républiques respectives.

Ils sont les derniers représentant d'une race pure. Une race de femmes et d'hommes, belles, et beaux. Car libres, car égaux. Car émancipées des impuretés de la religion, de ses dogmes, de ses règles absurdes, et avilissantes pour la nature humaine.

La voilà la seule et unique race pure ! C'est celle de l'homme et de la femme dont l'amour a mêlé les sangs, dont la liberté parfaite brille comme un diamant. Un peuple entre fiction et réalité, heureux de pouvoir revenir à sa nature première. Conscient de ses contrastes, de ses excès, de la portée de ses actes. C'est la vision sempiternellement moderne du peuple souverain, comme on aimerait que soit l'Europe entière, sans frontières mentales, respectueux de la diversité de sa matière. Pas meilleure que les autres. Bref, laïque. Comme on aimerait voir le monde. Avec juste un petit peu plus de confiance et de conscience en l'être humain. Et n'est-ce pas cela, au fond, la laïcité ? N'est-ce pas cela, par-dessus tout, "être laïque" ? Se savoir loins d'être parfaits, même fragiles, et parfois violents, sans ne jamais renoncer pour autant à cette soif intarissable de toujours vouloir s'ennivrer, comme de vin ou de raki, encore et toujours d'un peu plus d'humanité.

La France est une république indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances.

Article I de la Constitution Française.

La République de Turquie est un Etat de droit démocratique, laïque et social, respectueux des droits de l'homme dans un esprit de paix sociale, de solidarité nationale et de justice, attaché au nationalisme d'Atatürk et s'appuyant sur les principes fondamentaux exprimés dans le préambule.

Article II de la Constitution turque.

L'Etat chez lui, l'Eglise chez elle.

Victor Hugo, 1802-1885.

La loi de séparation, c'est la marche délibérée de l'esprit vers la pleine lumière, la pleine science et l'entière raison.

Jean Jaurès, 1859-1914.

Messieurs et citoyens !... Sachez bien que la République turque ne peut pas être le pays des cheiks, des derviches, des disciples, des adeptes. Le chemin le plus droit est celui de la civilisation.

Mustafa Kemal Atatürk, 1881-1938.

L'homme politique qui a besoin du secours de la religion pour gouverner n'est qu'un lâche. Or, jamais un lâche ne devrait être investi des fonctions de chef de l'Etat.

Mustafa Kemal Atatürk, 1881-1938.

La république de Turquie, qui a fixé comme objectif, d'atteindre le niveau contemporain de la civilisation, a été fondée après la guerre de libération menée par la nation entière sous la conduite d'Atatürk, sur la base des principes universels.

Le grand leader Atatürk qui a entamé avec la République, le plus grand projet historique des lumières, a placé le principe de la laïcité à la base de ce processus de transformations sociales incluant la transition à la démocratie.

Le principe de l'appartenance de la souveraineté à la nation, souligné dans le Décret d'Amasya et institutionnalisé par la

Constitution de 1921, constituait le premier pas de la volonté d'intégration avec la démocratie moderne et du système d'Etat laïc.

Avec les réformes d'Atatürk et l'adoption de plusieurs lois, dont le Code Civil, au premier rang, sur la base du système juridiques des pays contemporains, les initiatives en vue de la laïcité ont été consolidées, et le principe de la laïcité a été inscrite à la Constitution, le 5 février 1937. Des dispositions particulières ont été édictées en détail par la Constitution de 1961 afin d'empêcher la dégénérescence du principe de la laïcité, et la même méthode a été utilisée dans la Constitution de 1982.

L'article 24 précise ce qu'il faut entendre par la laïcité, considérée par l'article 2 de la Constitution parmi les principes fondateurs de la République de Turquie, qu'on ne peut modifier et dont on ne peut proposer la modification.

La laïcité prévue par le législateur de la Constitution prend son sens avec l'appréciation conjointe des deux articles cités. Dans cette perspective, la laïcité ne peut être réduite à la liberté de religion et de conscience. La laïcité, en tant que principe fondamental, consiste en la séparation de la religion et des affaires du monde. A côté de cela, la laïcité constitue sans doute la condition sine qua non de la démocratie ainsi que la garantie des libertés.

Atatürk qui connaissait très bien comment les pays civilisés ont atteint leur niveau élevé et en accédant à quelles dimensions intellectuelles et philosophiques, a permis l'apparition de l'individu libre qui a intériorisé les valeurs contemporaines et adopté pour principes la raison et la science. Les individus libérés de leur passivité dans le cadre du système démocratique et participant sur tous les terrains, à la gestion des affaires et à la vie publique, ont accéléré le mouvement des lumières et contribué au développement du pays. Dans ce processus, la laïcité est devenue le garant des libertés et de la démocratie.

La laïcité qui confère également à la République de Turquie les caractéristiques d'un Etat respectueux des droits de l'Homme, a pour objectif un ordre social basé sur des individus égaux en droit, quelque soient leurs croyances et leurs conceptions du monde.

La laïcité est la garantie suprême de la paix sociale, des valeurs contemporaines, de la liberté de la religion et de conscience. Grâce au régime laïc, la nation Turque vit en liberté sa croyance, sans mêler ses jugements de valeur concernant sa croyance, à la politique et aux autres domaines. La libre pensée ne peut se développer dans les sociétés qui ne connaissent pas l'instauration du principe de la laïcité.

La Nation Turque a prouvé qu'elle ne fera pas de concession concernant son choix d'une vie moderne, laïque et démocratique.

Je célèbre le 69e anniversaire de l'inscription du principe de la laïcité parmi les principes fondamentaux de la République de Turquie, et je renouvelle mes vœux de bonheur et de santé à tous nos citoyens, dans l'espoir d'une Turquie plus forte, plus heureuse et vivant dans la prospérité.

Message de Ahmet Necdet Sezer, Président de la République de Turquie, à l'occasion du 69eme anniversaire de l'inscription du principe de la laïcité à la Constitution de la République de Turquie le 5 février 2006.

- La laïcité n'est pas une opinion, c'est la liberté d'en avoir une.

- La laïcité n'est ni dogmatique ni intégriste, elle est le cadre dans lequel un individu est libre de pratiquer ou non une religion ; de critiquer ou non un dogme ; de croire ou non en une vérité révélée.

- Clef de voûte de l'édifice républicain, la laïcité est le garant essentiel des libertés individuelles et de l'égalité des droits. Elle constitue, encore aujourd'hui, le fondement indispensable de l'harmonie sociale et de l'unité de la nation. En défendant le droit absolu à la liberté de conscience, à la liberté d'expression et au libre choix, la laïcité contribue à la construction d'un humanisme moderne qui donne à chaque femme et à chaque homme un accès égal aux connaissances et aux responsabilités ; aux mêmes Droits et aux mêmes Devoirs.

- La laïcité ne se négocie pas, elle ne sert pas à défendre une position dogmatique, oecuménique ou communautariste. Le Comité Laïcité République refuse de réduire le sens de la laïcité, ou de l'école publique, à l'affirmation qu'elles permettent à chaque religion de trouver sa place. Nous élargissons le champ d'action de la laïcité. Elle n'est pas seulement la séparation des Églises et des États. Elle est, au contraire, un principe universel, porteur d'avenir et d'espoir pour tous les hommes, qu'ils soient agnostiques, athées ou croyants, comme ceux qui ne se reconnaissent dans aucune de ces définitions.

Jean-Marie Matisson, propos introductifs à l'audition du CLR devant la Commission Stasi (novembre 2003)